

Corcelles, le 4 décembre 2024

Au Conseil communal de Corcelles-près-Payerne

RAPPORT DE LA COMMISSION

**Préavis n° 10/2024
Plan d'Affectation (PA) « Rue du Collège » - Parcelle n° 1010**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Afin de s'acquitter de son mandat, la commission est composée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs	ALLENBACH Pascal BUACHE Thierry GASPARINI Salimata RAPIN Loyse ROSSIER Laurence RUFENACHT Méry GONTHIER Julien (président-rapporteur)
-----------------------	---

La commission s'est réunie le 18 novembre 2024 en présence de Monsieur Laurent Consendai, Municipal, de Madame Josephine Rapin, Municipale, ainsi que de Monsieur Andrea Cartoni, responsable du service des travaux.

Le 25 novembre 2024, la commission s'est réunie à nouveau afin de prendre connaissance de la réponse à notre demande à la commission permanente pour le Plan d'Affectation communal (PACOM) et de mettre en discussion la rédaction du rapport.

Préambule

Ce préavis s'inscrit dans les démarches consultatives dans le cadre de la construction de la future école à la Rue du Collège.

Objet du préavis

Le préavis n°10/2024 vise au traitement et à l'élaboration d'une réponse à l'opposition de M. et Mme Gyger quant à la construction du nouveau collège ainsi qu'à sa levée.

Y est également traitée la description du plan d'affectation « Rue du Collège » ainsi que son règlement.

Points discutés

Lors des discussions entre les membres de la commission et les représentants de la Municipalité et du service des travaux, plusieurs thèmes ont été abordés :

- La commission propose la levée de l'opposition de M. et Mme Gyger tout en attirant l'attention des parties impliquées sur les voies de recours possibles susceptibles de prolonger considérablement le délai de la procédure.
- Concernant l'opposition 4b sur le risque d'inondation, le futur collège se trouve dans la même zone d'exposition au risque que le reste du village. Toutefois, des mesures ont déjà été entreprises afin de prémunir le bâtiment contre les inondations, comme des sauts de loup et des pas de porte réhaussés.
- La promotion de la biodiversité et la protection de l'arborisation, au sens des articles 1.16 et 1.17 du règlement du PA, sont à la charge de l'ASIPE, qui peut mandater à ses frais des collaborateurs du service de la voirie.
- Le point 2 du règlement du PA vise à référencer et protéger le patrimoine naturel. Ce point est mis en œuvre via le référencement de tous les arbres de la zone et à leur remplacement le cas échéant.
- Le nombre de places de parc de 12 pour voitures et 2 pour motos paraît faible pour la commission qui souhaite vivement que la Municipalité encourage l'ASIPE à augmenter le nombre à 20 places de parc comme le permet le plan d'affectation.
- En ce qui concerne la mobilité douce, le nombre de places pour vélos et trottinettes prévu est de 60 pour les élèves et de 12 pour les utilisateurs.

De plus, la commission permanente du PACOM, représentée par son président, M. Damien Coucet, a été consultée sur ce PA. Celui-ci paraît tout à fait adapté et conforme.

La commission remercie la Municipalité, le service des travaux ainsi que la commission permanente pour le PACOM pour les réponses apportées à nos questions.

Conclusion

Le plan d'affectation ainsi que son règlement proposés pour la Rue du Collège semblent tout à fait adaptés et conformes aux yeux de la commission.

Les réponses proposées par la Municipalité à l'opposition déposée par M. et Mme Gyger sont légitimes et orientées sur les intérêts de la collectivité. La levée de cette opposition nous apparaît justifiée et logique, au vu des enjeux pour notre Commune et ses environs.

La commission ad hoc vous propose donc de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis n° 10/2024, décide :

Art. 1

D'adopter les propositions de réponses à l'opposition déposée par M. et Mme Gyger.

Art. 2

De lever l'opposition formée par M. et Mme Gyger.

Art. 3

D'adopter le plan d'affectation « Rue du Collège » et son règlement.

Corcelles-près-Payerne, le 18 décembre 2024



ALLENBACH Pascal



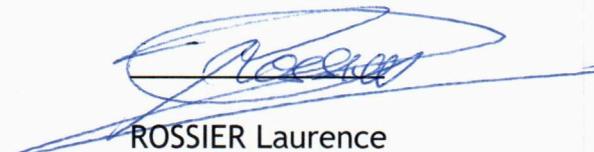
BUACHE Thierry



GASPARINI Salimata



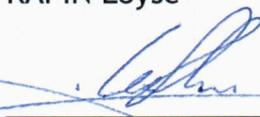
RAPIN Loyse



ROSSIER Laurence



RUFENACHT Méry



GONTHIER Julien
Président-rapporteur